

Rapport de la sous-commission du budget 2018

Dicastère de Mme Katia Babey (DJASS)

Composition de la sous-commission

Membres:	Monsieur Oguzhan Can	PS, rapporteur
	Monsieur Karim Boukhris	POP
	Monsieur Alain Vaucher	PLR

La sous-commission s'est réunie le lundi 16 octobre 2017 de 13h30 à 17h45 en présence de Mme Katia Babey, conseillère communale, cheffe de dicastère, et de Mme Ana Sarrias, secrétaire de direction, ainsi que, pour leurs services :

- Centres 115, 550, 551 et 552 : M. Michaël Voegtli (chef de service) et Mme Sybille Ducommun (coordinatrice accueil extrafamilial) pour le service de la jeunesse
- Centres 301, 315 et 321 : M. Christophe Bissat (chef de service) et M. Tony Galvan (administrateur) pour le service de l'action sociale
- Centres 311, 482 et 483 : M. Souhaïl Latrèche (chef de service) pour le service de santé et promotion de la santé, et Mmes Ruth Hynek Hlavizna et Valérie Wyser-Attinger (orthophonistes co-responsables)
- Centres 520, 521, 524 et 525 : M. Alexandre Houlmann (chef de service) et M. Rolf Aeberhard (responsable des infrastructures) pour le service des sports

115 – Parlement des jeunes

Le chef de service explique le fonctionnement de cette autorité en mentionnant la dynamique très significative du comité en place. Il regrette que le budget ait été si fortement réduit, ce qui ne donne pas un message très positif par rapport à la qualité des projets défendus : la *Night Battle*, par exemple, du 4 novembre prochain en fait partie. La cheffe du dicastère signale la possibilité de présenter un projet au Conseil communal, si ce dernier devait nécessiter un soutien financier complémentaire. Par ailleurs,

il est toujours possible de faire appel à des fonds privés, rappelle un commissaire.

301 – Office d'aide sociale

Entré en fonction le 1^{er} juillet 2017, le nouveau chef de service explique le fonctionnement du service, de part et d'autre, ses missions et les procédures en lien avec l'établissement de la situation socio-financière lors d'une demande d'assistance par le *Guichet accord*, mais aussi la complexification des dossiers, ainsi que des derniers changements par l'Etat relatifs aux prestations dans un but de contenir la progression annuelle à 2%. Le challenge est d'autant plus compliqué quand la situation économique se péjore, car les arrivées sont plus importantes. Actuellement, les assistants sociaux (AS) gèrent 120 dossiers par personne et, de par les éléments susmentionnés et les différentes absences (maternité, maladie longue durée, démissions, formation des remplacements, ...), la situation du service n'est pas simple.

En réponse à un commissaire qui demande quelles sont les conséquences des nouvelles coupes de l'Etat sur les mesures d'intégration professionnelle (par exemple avec les suppressions des MIP), le chef de service évoque la nouvelle politique d'intégration opérée par le service de l'emploi. Les programmes visent à concentrer les efforts sur les personnes qui pourraient retourner rapidement sur le marché de l'emploi en les encadrant de manière plus précise. L'idée est que les nouveaux chômeurs puissent retrouver rapidement une activité. Cette réallocation des ressources du service de l'emploi (sans dotation de personnel supplémentaire) suivie d'une meilleure collaboration avec le service de l'action sociale semblent encourageantes par rapport au fonctionnement évoqué de ces dernières années.

Enfin, reprenant la question du personnel, le chef de service informe les commissaires des différentes mesures acceptées par le Conseil communal au niveau d'une augmentation des effectifs ayant pour but de stabiliser la situation du service (+1.5 EPT dont le 40% est à charge du canton et 60% des communes=pot commun, représentant un 43-44% à charge de la Ville). Par ailleurs, il est relevé que le mandat attribué à Job Service pour la

réinsertion professionnelle (externalisation équivalant à 1.5 EPT comptabilisé dans l'effectif du service) est concluant. En effet, la distillation des compétences ne donne pas le même résultat en termes de qualité, de réseaux et d'encadrement. S'agissant du taux de réussite et en réponse à un commissaire, le chef de service indique un 4-5%, en signalant toutefois que les mesures ont différents barèmes.

Concernant la remarque au compte 30900000 *Formation et perfectionnement - le développement du pouvoir d'agir*, il répond qu'après avoir suivi 1-2 jour(s) cette formation d'envergure internationale, il peut confirmer qu'elle est bénéfique au travail des assistants sociaux (AS). Les outils sont donnés durant 8 jours pour que les interventions des AS soient optimales. Reconnaître et redonner des compétences aux bénéficiaires tout en leur permettant de gagner en confiance sont également des aspects repris par le biais de collaborations avec le CSP et Caritas dans un projet pilote, réalisée en partie par les AS de manière volontaire après les heures au bureau. Cette nouvelle méthodologie visant à favoriser le travail de groupe sera également développée au sein du service.

311 – Centre santé sexuelle-Planning familial

En préambule, le chef de service informe les commissaires que les activités du Centre correspondent à un réel besoin et que la fréquentation y est importante. De ce fait, il est impératif d'être attentif à ce que les Montagnes puissent conserver cette structure sous la forme actuelle avec, notamment, la possibilité de prescriptions d'ordonnance.

À relever que la légère baisse des charges de personnel résulte d'un changement au niveau du personnel.

315 – Maison de retraite (- Le Châtelot)

L'administrateur indique que ces trois bâtiments en zone d'utilité publique (PF) font l'objet de réflexions quant à leur gestion et avenir. Seuls des travaux d'urgence ou sécuritaires ont pu être consentis ces dernières années. Avec le départ à la retraite en 2019 des concierges résidents, cette question sera reprise. Le compte 44300210 *Locations objets vacants* fait apparaître les montants lors d'absence d'occupation des 53 logements.

Les honoraires internes sont comptabilisés dans les charges pour les bâtiments au PF. Enfin, il est rappelé que la mixité sociale est importante et qu'une offre variée est économiquement plus favorable pour une ville.

321 – Participation aux institutions sociales

L'administrateur informe des changements de nominations des lignes comptables liées à l'harmonisation du plan comptable des communes. De plus, avec les nombreux changements au niveau des prestations, les chiffres communiqués par le canton peuvent varier.

Concernant le compte *36360270 Subv. org. non lucrative-Assistance autre*, les montants correspondent aux comptes 2017. Au vu de certaines suppressions de subvention en 2017, certaines institutions ont sollicité une rencontre avec la cheffe du dicastère. Bien que regrettant les décisions, les personnes concernées semblent comprendre la situation.

482 – Centre de santé scolaire

En raison du départ de l'adjointe du chef de service (0.8 EPT) au 1^{er} septembre sans remplacement, le service a été contraint de se réorganiser. La diminution des charges se vérifie sur le poste *Salaires du personnel*. Les prestations du Centre ont été de ce fait réduites, et à l'interne, une nouvelle répartition des responsabilités - accompagnée par des formations - a pu être organisée. Le chef de service signale qu'il peut compter sur une équipe remarquable, dont les activités sont relativement variées (projets ponctuels, vaccinations du personnel contre la grippe, hépatite b, encéphalite à tiques etc. ...).

En réponse à un commissaire, le chef de service indique que les *subventions aux personnes physiques (compte 36370010)* concernent des soins aux parents, et que celles du compte *36370800 subventions aux personnes physiques-Prêts* concernent les intérêts liés à des prêts préférentiels accordés à des nouveaux médecins qui viennent installer leur cabinet en ville. La cheffe du dicastère informe que les augmentations liées aux *cotis. Patronales primes caisse malad.* sont dues au renouvellement du contrat de durée maximum, reconduit regrettablement en notre défaveur.

483 – Centre d'orthophonie

Une nouvelle convention devrait être signée dans les prochaines semaines, la précédente ayant été dénoncée par l'Etat au 1^{er} janvier 2018.

Cette nouvelle convention - dont la diminution de la subvention se chiffre à CHF 300'000.- pour les trois centres - correspond à une perte de CHF 130'000.- pour la Ville.

En lien avec cette diminution du soutien de l'Etat, les co-responsables évoquent les deux axes sur lesquels elles travaillent, afin d'équilibrer autant que faire se peut le budget 2018 par rapport aux comptes 2016 (augmentation du déficit limitée à CHF 50'000.-) :

1. Economies :

- Charges du personnel : départs à la retraite remplacés par des professionnelles, dont les annuités sont inférieures de par leur expérience.

2. Recettes :

- Calcul différent des prestations thérapeutiques effectuées par les co-responsables dans le cadre des prises en charge. À relever que la facturation des heures thérapeutiques pour le centre étant plafonnée par l'Etat, il n'est pas possible de les augmenter ;
- Réflexion sur l'éventuelle instauration de frais d'ouverture de dossier ;
- Facturation : absences non excusées facturées et identification des cas particuliers. En lien avec cet aspect et les réactions favorables des commissaires, les co-responsables étudieront plus particulièrement les possibilités de facturer les absences d'enfants encadrés par différentes institutions.

Les avantages liés aux centres communaux sont reconnus : ratio qualité/prix des prestations thérapeutiques plus économique que pour les privés ; collaborations entre les différentes institutions plus aisées ; et meilleure intégration en lien avec le tissu social. La perte importante de la subvention implique un report de charge pour les trois villes.

Si un centre communal devait disparaître pour être remplacé par une structure privée, l'Etat en profiterait sûrement pour diminuer le nombre de postes reconnus actuellement, par exemple en accordant moins de numéros de concordats que les postes actuels prévus dans un centre.

Enfin, en réponse aux commissaires qui demandent si le prix de l'heure facturé aux parents ne pourrait être augmenté, les co-responsables indiquent que cette part est peu significative, représentant seulement 2% des recettes selon le détail ci-dessous :

RECETTES 2016 - CENTRE D'ORTHOPHONIE					
Prestations facturées	OES	Parents	Commune	Rendez-vous manqués	Total
	980710	15564	21882	8800	1'026'956.00
En %	95%	2%	2%	1%	
Subvention de l'Etat					192'883.00
Divers (récupération créances, etc.)					2755.20
Total recettes					1'222'594.20
Total charges					1'612'502.00
Les recettes couvrent donc le 76% des charges totales					
Le déficit résiduel pris en charge par la Commune représente le 24% des charges totales					
Pour le budget 2018, le déficit résiduel pris en charge par la commune représente le 28,5% des charges totales					

520 – Service des sports

En préambule, le chef de service explique que ce budget de crise ne permet pas d'entretenir les installations vieillissantes du parc sportif. Dans l'éventualité où des moyens importants ne pourraient être affectés d'ici deux à trois ans, le maintien de l'existant pourrait être compromis. À cet égard, le responsable des infrastructures évoque l'état de la tribune de la Charrière, la piscine des Mélèzes et des Arêtes (l'enveloppe de cette dernière ayant plus de quarante ans). Il relève toutefois un bon fonctionnement au niveau technique, entaché depuis cette année par des

absences maladies de longue durée et des accidents de travail. De plus, l'équipe du secrétariat a été réduite en raison de la suppression de deux postes de stagiaires MPC (difficultés à recruter), remplacés par une apprentie qui n'est présente qu'à 60%.

En réponse à un commissaire concernant les possibilités de faire appel à des fonds privés, il est indiqué que l'analyse est faite lors de chaque opportunité, mais cela nécessite un poste à plein temps, dédié aux développements de projets qui peuvent s'étaler sur une dizaine d'années. Toutefois, force est de constater que l'exercice n'est pas toujours intéressant. Dès lors, un projet de constitution d'une réserve affectée à la réhabilitation des infrastructures est en cours d'étude. Idéalement, il faudrait des investissements annuels de CHF 5 Mio. Ces dernières années, certaines infrastructures ont pu être réhabilitées (Pavillon des sports, patinoire, terrains, Paddock etc. ...) et la motivation reste de mise.

En réponse à un commissaire, il est indiqué que le compte *Cotisations patronales caisse de pension* comprend :

- La part employeur aux cotisations ordinaires à Prévoyance.ne
- La part employeur aux rappels facturés par Prévoyance.ne lors de chaque augmentation individuelle (augmentation des salaires assurés par l'attribution d'échelons automatiques et/ou qualitatifs, ainsi que l'augmentation des salaires suite à l'indexation au coût de la vie).

Vu les mesures prises pour les années 2018-2019-2020, il n'y aura aucune attribution d'échelon (automatique ou qualitatif) et aucune indexation positive à l'IIPC l'année prochaine. Pour 2018, aucun rappel ne sera à payer à la caisse de pensions et il subsiste donc au budget 2018 que les cotisations ordinaires.

521 – La Charrière, terrains, piste, halles

En raison des deux récents investissements sur le site (Pavillon + terrain synthétique), le chef de service informe que les amortissements restent adéquats. Tous les anciens investissements ont pu être amortis

complètement. Il est également répondu que les frais relatifs au compte 31200100 *Electricité-Eau-Gaz* concernent les 13 terrains, le Pavillon et l'anneau d'athlétisme. Lors de chaque rénovation, des solutions d'économie sont étudiées afin de réduire les consommations. Au niveau du Pavillon, les solutions thermiques permettent de chauffer l'eau des douches. L'économie est de 60%. À la Halle Volta, les solutions thermiques et électriques font de cette infrastructure un bâtiment autonome.

524 – Piscine des Arêtes

Le responsable informe les commissaires des dépassements pour ces trois dernières années. Il s'agira de faire les ajustements nécessaires. À relever qu'un investissement a été prévu sur 2018 pour l'éclairage de secours et les lampes du bassin. La piscine de Numa-Droz aura, quant à elle, de nouveaux filtres à charbon.

525 – Piscine, patinoire des Mélézes

La nouvelle politique de prix concernant les entrées a permis de stabiliser les recettes, malgré des diminutions au niveau des entrées, en avantageant les souscriptions d'abonnements. La saison peut être considérée comme satisfaisante et le toboggan a eu un grand succès.

Bien que le plongeur ait un intérêt esthétique évident, une analyse de risques réalisée par une entreprise d'ingénieurs civils montre des signes de faiblesses dans la structure. Il faudra donc prévoir un investissement dans les prochaines années. De plus, une analyse de risques par le service est en cours pour toute l'installation piscine. Concernant les subventions, il n'y a pas de changement par rapport à 2017. Il est relevé qu'elles ont été réduites de moitié depuis 2015.

550 – Service de la jeunesse

À cet égard, la coordinatrice de l'accueil extrafamilial - entrée en fonction au 1^{er} février 2017 (0.6 EPT) - indique que le budget a été construit cet été avec l'actuel chef du service de la santé et promotion de la santé, lequel avait repris ad intérim la tête du service pendant le délai de carence

résultant de la démission de l'ancien chef. Le chef de service présente les trois axes principaux du service :

1. L'accueil préscolaire dont les activités et le budget seront détaillés au centre 552;
2. L'accueil parascolaire dont les activités et le budget seront détaillés au centre 551;
3. L'animation socioculturelle (5.25 EPT) laquelle compte sur un nouveau responsable depuis le 1^{er} mai 2017 (0.8 EPT en remplacement d'un EPT).

L'équipe va à la rencontre de la population au minimum quatre fois par semaine par le biais de différents activités (*Smala* : 47 participants en moyenne ; *Activités de quartier* avec plus d'une centaine de participants selon la météo ; *Mercredivertissements* ; et différents projets, tels que la *Carte vacances* ou en 2018 un projet de rencontres de jeunes en Europe). De par l'intérêt manifeste des enfants, des jeunes ou des parents, notamment aux Forges, ces activités présentent également l'intérêt d'assurer une présence de l'administration communale sur différents sites. Elles s'inscrivent également en soutien au tissu associatif. Celui-ci peut être concrétisé par le prêt de matériel ou l'encadrement de projets. Au sujet du matériel prêté et en réponse à un commissaire, il est indiqué que celui-ci revient généralement en bon état.

De plus, le chef de service informe des prochains objectifs décrits ci-dessous :

1. Améliorer la cohérence des projets et la visibilité des missions ;
2. Retisser les liens en réactivant la commission de la jeunesse (qui ne s'est pas réunie depuis 2015) ;
3. Réfléchir à une offre complémentaire hors LAE dédiée au 8^e et 9^e Harmos ;

4. Repenser et clarifier l'offre pour l'accueil extrascolaire pendant les vacances.

Par ailleurs, suite à la démission au 1^{er} novembre de la responsable du secrétariat (0.8 EPT), le Conseil communal a validé une nouvelle organisation visant à réunir cette fonction avec celle de la coordinatrice de l'accueil extrafamilial (augmentation 0.2 EPT) et le renforcement du taux d'activité d'autres collaborateurs en place (0.5 EPT). La diminution effective est donc de 0.1 EPT.

En réponse aux commissaires, il est précisé que les budgets et les délais impartis ne permettent pas toujours de mandater des entreprises de la place. Toutefois, le service reste attentif à cette question. Par ailleurs, les frais relatifs aux travaux d'entretien du bâtiment de Serre 12 (patrimoine administratif - PA) sont imputés au service des bâtiments et du logement. Les demandes d'autorisation au SCAV ainsi que les frais relatifs aux émoluments doivent encore être clarifiés. Les contacts ont été pris.

551 – Accueil parascolaire

Selon l'organigramme remis aux commissaires, le nouveau chef de service, entré en fonction au 1^{er} septembre 2017, indique que les équipes comprennent 39.43 EPT, ajouté à cela des stagiaires et des apprentis. Il répond que les personnes (pool de remplaçantes) sont appelées à se déplacer dans les structures parascolaires. En cas d'absence d'un-e éducateur-trice, la responsable réagit rapidement en cherchant la meilleure des solutions pour assurer l'encadrement. En fonction d'absences maladie d'enfants par exemple, mais aussi des différentes occupations des structures et du personnel supplémentaire en place (stagiaires, apprentis), l'exercice est réalisable. Il est précisé que, le compte *31600100 Location local, terrain, surface place* concerne les frais de location d'espaces privés proches des collèges, tels que la structure de Manège 19.

Les bâtiments sont considérés comme PA pour deux d'entre eux (Doubs 34 et Charrière 2bis) et PF pour l'une des structures (Numa-Droz 177).

À relever que le compte *42400020 Participation aux prestations fournies* dépend de la capacité contributive des parents.

552 – Accueil préscolaire

Les équipes (22.1 EPT plus stagiaires et apprentis) répondent au taux d'encadrement défini par la LAE. Il est signalé que l'autorisation d'extension de 8 places accordée à une structure privée subventionnée a été autorisée en raison de la fermeture d'une crèche privée de 16 places, soit une diminution de l'offre de 8 places. Actuellement, la situation par rapport à la demande est satisfaisante.

Le rapporteur de la sous-commission

Oguzhan Can